

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 6-7

Artikel: La 63e conférence internationale du travail
Autor: Clivaz, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La 63^e Conférence internationale du travail *Par Jean Clivaz*

La 63^e Conférence internationale du travail s'est tenue à Genève du 1^{er} au 22 juin. 126 des 135 pays qui font aujourd'hui partie de l'Organisation internationale du travail (OIT) y étaient représentés par quelque 1400 délégués et conseillers techniques. Cette organisation, qui a, comme l'on sait, son siège à Genève et qui comptera 60 années d'existence en 1979, revêt par conséquent un caractère vraiment universel. D'autant plus qu'elle est la seule institution mondiale à être basée sur une représentation tripartite de chaque Etat-membre (gouvernement, employeurs, travailleurs).

Du bon travail

Les délibérations de la Conférence de cette année ont été marquées, dès le début, par la menace, formulée en 1975, des Etats-Unis d'Amérique de quitter l'Organisation. Nous reviendrons plus loin sur ce problème qui a retenu plus que tout autre l'attention de l'opinion publique. Cependant, malgré son importance capitale pour l'avenir de l'OIT, cette question ne doit pas cacher les travaux effectués par les diverses commissions techniques constituées dans le cadre de la Conférence. Or, ces commissions ont accompli, durant trois semaines, un travail très sérieux et fructueux, notamment en faveur des conditions d'emploi du personnel infirmier et dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Sur ces deux points, qui ont fait l'objet de conventions et de recommandations dont nous parlons spécialement d'autre part dans ce numéro, les délégués travailleurs ont réussi à faire assez largement admettre leurs propositions. En sorte que, dans un cas comme dans l'autre, les décisions prises à Genève ne resteront pas sans influence sur la situation des travailleurs intéressés, y compris ceux des pays industrialisés et du nôtre en particulier.

Un autre groupe s'est penché sur la liberté syndicale et les conditions d'emploi dans la fonction publique. Il a aussi fait œuvre utile; lorsque les textes élaborés auront été mis au point, en deuxième lecture, l'année prochaine, on pourra s'en référer pour tenter de

modifier certaines dispositions en vigueur dans notre bonne Helvétie et cela tant au niveau fédéral que cantonal ou communal.

Un projet de normes sur l'administration du travail a aussi fait l'objet d'une première discussion, qui sera poursuivie lors de la prochaine session, en 1978.

De son côté, la Commission des résolutions, après des pourparlers très difficiles, a pu remettre à l'assemblée plénière deux textes traitant l'un du renforcement du tripartisme (gouvernement, employeurs, travailleurs) et l'autre de la liberté syndicale et d'association. Deux questions fondamentales pour le fonctionnement de l'OIT. Il en résultera une amélioration des procédures existantes pour contrôler l'application des conventions et recommandations, de manière à permettre des interventions rapides en cas d'atteinte portée aux droits syndicaux, spécialement lorsque des vies humaines sont en danger, ce qui se produit malheureusement encore trop souvent aujourd'hui dans certaines parties du monde.

Les délégués ont également examiné les moyens susceptibles de rendre plus efficace la coopération technique, en l'orientant vers les pays et les régions les plus défavorisés. Un rapport très détaillé à ce sujet, du directeur général du BIT, M. Francis Blanchard, avait rappelé qu'un milliard de personnes dans le monde n'ont que trois dollars par semaine (environ 7.50 francs suisses) pour vivre.

Comme on le voit, contrairement à ce que l'on a parfois laissé entendre, la Conférence internationale du travail 1977 ne s'est pas limité à des palabres sur des thèmes à caractère essentiellement politique sortant de sa compétence.

Les Etats-Unis vont-ils quitter l'OIT ?

Après la Conférence de 1975, le gouvernement des Etats-Unis, alors dirigé par M. Gerald Ford, avait donné un préavis de retrait de l'OIT, préavis qui devra être confirmé ou retiré d'ici au 5 novembre prochain, conformément aux dispositions constitutionnelles de l'OIT. Les Etats-Unis ont invoqué à l'appui de leur démarche «une politisation croissante de l'institution, l'érosion du tripartisme, une appréciation différenciée, selon les pays, des violations des droits de l'homme, la non-application des procédures en vigueur à certains Etats». Tout en insistant sur le fait qu'ils ne souhaitent pas quitter l'OIT, ils ont exigé que des changements soient apportés dans la façon de travailler de l'institution notamment en ce qui concerne le traitement des résolutions ne figurant pas à l'ordre du jour. Donnant suite à ce vœu, le Conseil d'administration avait approuvé un projet d'amendement à l'article y relatif du Règlement. Il s'agissait, en particulier, d'éliminer préalablement toute résolution tendant à condamner un pays sans qu'une enquête ait été effectuée en vertu des mécanismes de contrôle institués par l'OIT.

Pas d'entente

Or, en dépit du fait que deux autres amendements avaient aussi été présentés à ce propos, aucune entente n'a pu être réalisée au cours de cette conférence. De nombreux pays, du tiers monde et de l'Est, ont estimé qu'il convenait de revoir toute la structure de l'OIT, en particulier la composition et le mode d'élection du Conseil d'administration, et non pas seulement le problème des résolutions. L'échec des travaux de la commission qui s'est penchée sur ces points est dû au fait que chaque camp est resté fermement sur ces positions. On s'est séparé en renvoyant l'ensemble des questions en suspens à un groupe de travail qui devra déposer un rapport d'ici à la prochaine Conférence. Il appartiendra donc à cette dernière de se prononcer en dernier ressort.

Le fait, au surplus, que la Conférence n'a pas approuvé – faute de quorum – le rapport de la Commission sur l'application des conventions et recommandations, qui comportait une liste des cas d'inobservation des normes et des procédures de l'OIT, a encore aggravé la situation. Le renvoi de la décision finale concernant la réforme des structures à 1978 n'a, évidemment, pas répondu à l'attente de la délégation américaine qui voulait absolument aboutir à une conclusion cette année encore, c'est-à-dire avant l'expiration du délai de deux ans qui est imparti aux Etats-Unis pour trancher la question de leur sortie ou du maintien de l'Organisation. L'équipe de M. Carter ne devrait toutefois pas négliger le fait qu'un groupe de travail a été chargé d'une mission précise. Il conviendrait par conséquent d'attendre les résultats de ses travaux, ce qui impliquerait le maintien, du moins provisoire, dans l'OIT. Les Etats-Unis devraient pouvoir adopter d'autant plus facilement pareille attitude qu'une résolution sur le tripartisme, accepté par la Conférence, leur a tout de même donné partiellement satisfaction en disant que «... des questions politiques ne relevant pas de la compétence de l'OIT ne devraient pas faire l'objet d'enquêtes de sa part...»

Conséquences graves

Le départ de la plus grande nation industrielle du monde créerait naturellement un immense vide à l'OIT; il risquerait d'entraîner d'autres défections, parmi les pays développés. Et les conséquences seraient très graves pour l'activité du BIT qui devrait réduire de manière très sensible son programme de travail puisque les Etats-Unis fournissent à eux seuls 25% des recettes, alors que, soit dit en passant, l'URSS, qui jouit pourtant d'un triple droit de vote (Biélorussie, Russie, Ukraine) ne verse que 13,16%. Ajoutons que la contribution de la Suisse s'élève à 0,95% du montant des recettes, ou un peu plus de 2 millions de francs par année. La Conférence a d'ailleurs accepté le budget pour 1978 et 1979; il prévoit pour les deux années un montant de dépenses de 169 millions de dollars

(environ 400 millions de francs suisses), soit 84,5 millions de dollars par année en moyenne.

Les travailleurs du monde entier, dans leur ensemble, seraient les premières victimes des coupes sombres qui devraient être faites dans le budget de l'OIT à partir de 1978 en cas de sortie des Etats-Unis. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la crise actuelle pourra être surmontée au cours des douze mois qui viennent, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine Conférence.

Le vœu des Etats-Unis d'introduire plus de rigueur dans l'examen des problèmes soumis à l'OIT est sans doute justifié. Ce vœu est d'ailleurs partagé par d'autres délégations. Mais la façon dont la chose a été abordée n'était peut-être pas la meilleure, compte tenu surtout des susceptibilités nationales et régionales. Elle a en tout cas provoqué de vives réactions de la part des représentants de certains pays qui ont considéré le préavis de retrait comme un moyen de pression intolérable. Ce qui n'était certainement pas le but recherché par les Etats-Unis.

Un syndicaliste à la tête du BIT

A l'issue de la Conférence, le Conseil d'administration du BIT a tenu une séance, au cours de laquelle il a élu un nouveau président en la personne de Joseph Morris, du Canada, qui succède à M. Haase, d'Allemagne fédérale.

Joseph Morris occupe dans son pays le poste de président de l'Union syndicale (congrès du travail) et il dirige le groupe des travailleurs à la Conférence de l'OIT depuis 1970. C'est la première fois qu'un syndicaliste accède à la présidence du Conseil d'administration du BIT, cette charge ayant toujours été assumée jusqu'ici par un représentant gouvernemental.

Nous félicitons chaleureusement notre collègue Joe Morris de son élection et lui souhaitons une année de présidence fructueuse. Nous sommes d'autant plus heureux de son accession à la tête du BIT qu'elle nous rappelle un autre événement extraordinaire dans le cadre de l'OIT: celui de l'élection du regretté et inoubliable Jean Möri à la présidence de la Conférence en 1969. Lui aussi avait été le premier travailleur, et le seul jusqu'à maintenant, appelé à diriger les débats de la Conférence. Il avait eu le privilège, on s'en souvient, de recevoir le pape Paul VI qui avait été invité à s'adresser aux délégués à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation.

Dans les deux cas, l'élection a été due aux qualités et mérites exceptionnels d'hommes profondément respectueux des principes du syndicalisme libre, dont l'idéal est d'ailleurs très proche de celui de l'OIT. Les travailleurs auront donc marqué de nombreux points au cours de la Conférence internationale du travail 1977, en dépit des difficultés que cette dernière a rencontrées.